

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/demarrage-Flamanville-reporte-2017>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau en action > Campagnes et mobilisations nationales > Non à l'EPR de Flamanville > Actualités de campagne > **Novembre 2014 : Le démarrage de l'EPR de Flamanville reporté à 2017**

19 novembre 2014

Novembre 2014 : Le démarrage de l'EPR de Flamanville reporté à 2017

EDF vient de confirmer le report du démarrage de l'EPR de Flamanville à 2017. Si ce retard n'a rien d'étonnant, ce report soulève de nombreuses questions.



Un retard peu surprenant

Le mardi 18 novembre 2014, EDF a annoncé le report à 2017 du démarrage du réacteur EPR de Flamanville.

Ce retard annoncé n'est pas une surprise, au vu de l'état chaotique du chantier et des innombrables malfaçons. [EDF se justifie](#) en évoquant des difficultés rencontrées par Areva sur la livraison d'équipements comme le couvercle de cuve et les structures internes de la cuve, ainsi qu'avec la mise en place de règlementations. Mais une source citée par l'AFP évoque également un défaut sur une soudure réalisée entre un générateur de vapeur et le circuit primaire. Et, bien sûr, les innombrables défauts relevés depuis des années y sont probablement pour beaucoup : béton [coulé](#)

[en dépit du bon sens](#), acier acheté à bas prix en Russie [dont la mauvaise qualité a obligé au démontage de 46 consoles](#), vanne [montée à l'envers](#)...

À cela s'ajoutent les arrêts de chantier suite aux scandales liées aux pratiques de quasi-maquignons de Bouygues et ses sous-traitants, [qui sont d'ailleurs en cavale pour échapper à la justice](#) !

Ce réacteur inconstructible a déjà trop coûté, tant en termes d'argent que de souffrances humaines, et le chantier doit être définitivement abandonné !

Deux questions cruciales

L'officialisation de ce retard soulève deux questions :

- Dans la mesure où le [décret d'autorisation de création de l'EPR de Flamanville](#), daté du 10 avril 2007 indique que "**le délai pour réaliser le premier chargement en combustible nucléaire du réacteur est fixé à dix ans** à compter de la publication du présent décret au *Journal officiel de la République française*", sera-t-il mis fin à l'autorisation de création de l'EPR, comme le prévoit les textes, si ce délai est dépassé ? ou EDF va-t-elle faire en sorte que cette possibilité reste lettre morte en se lançant dans une dangereuse course contre la montre pour démarrer coûte que coûte le réacteur malgré d'innombrables problèmes de sûreté non résolus ?
- **Le report de la mise en service de l'EPR ne pourrait-il pas avoir une incidence sur la fermeture de Fessenheim ?** En effet, en l'absence de volonté politique de la part du gouvernement, l'arrêt de Fessenheim ne deviendrait obligatoire que pour compenser la mise en service d'un autre réacteur, la "loi de transition énergétique pour une croissance verte" prévoyant l'introduction d'un plafonnement de la puissance nucléaire installée. Notons que ce mécanisme d'échange d'un réacteur dangereux contre un autre tout aussi dangereux est absolument inacceptable. Le chantier de l'EPR doit être arrêté maintenant, tout comme la centrale de Fessenheim et les autres réacteurs qui arrivent en fin de vie.